



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes et
droits indirects**

Papeete le 21 mai 2024

Note aux opérateurs

- Objet** : JO 2024 – Suppression de la représentation fiscale pour les sociétés affiliées
- Réf.** : – Loi du pays 2023-5 du 3 mars 2023
– Arrêté 1266 CM du 26 juillet 2023 modifié
- P.J.** : Liste des sociétés affiliées au 6 février 2024 (sous réserve de modification ultérieure)

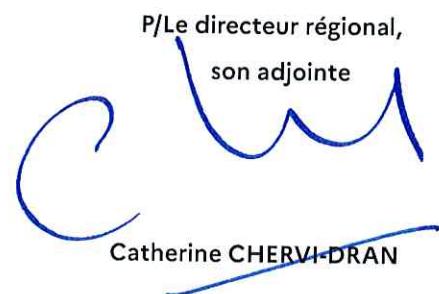
Les opérateurs sont informés que, dans le cadre des JO 2024 et des orientations du MEF, les importations réalisées au titre de cet évènement et par une des sociétés affiliées ne sont pas soumises à l'obligation de représentation fiscale locale.

La liste des sociétés pouvant bénéficier de cette simplification reprise à l'arrêté 1266 CM du 26 juillet 2023 modifié est jointe en annexe de la présente note.

Le pôle action économique se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

P/Le directeur régional,
son adjointe

Catherine CHERVI-DRAN



Direction régionale des douanes de Polynésie Française
BP 9006
98718 PIRAE

Affaire suivie par PAE
Tél. : 40 50 55 50
Courriel(s) : pae-polynesie@douane.finances.gouv.fr

Réf. :